



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Groupement de gendarmerie départementale du Gard

OPÉRATION TRANQUILLITÉ
SÉNIORS



DEMANDE INDIVIDUELLE

<u>COB / BTA DE :</u>	<u>COMMUNE CONCERNÉE :</u>
<u>DEMANDEUR</u>	
NOM :	Prénom :
Adresse complète (+ étage, n° de porte...) :	
Tél :	Mail:
<u>RENSEIGNEMENTS DIVERS</u>	
Vivez-vous seul(e) ?	Disposez-vous d'un moyen de déplacement ?
Votre résidence est-elle sous alarme (oui / non) – sous vidéoprotection (oui /non) ?	
Nom de la société et numéro :	Digicode :
<u>PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS DE PROBLÈME</u>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tél :	Possède t-elle les clefs : oui / non
<u>AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER</u> (coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres... : ----- ----- -----	
En outre : – Je souhaite bénéficier des dispositions du plan canicule : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> – N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<i>Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.</i>	
Date :	Signature :



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Groupement de gendarmerie départementale du Gard

OPÉRATION TRANQUILLITÉ
SÉNIORS



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de :

- au numéro de téléphone suivant :

- à l'adresse électronique suivante :

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à **demander conseil** auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- **Gardez le contact** avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à **garder** à proximité de votre téléphone les **numéros d'appel utiles** ;
- **Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte**, utilisez le viseur optique et l'entrebaïlleur. En cas de doute, prenez certaines **précautions** avant de la laisser entrer :
 - **exigez** la présentation d'une **carte professionnelle** ou d'un **justificatif d'intervention** ;
 - n'hésitez pas à **contacter** le **service compétent** (EDF, Poste, Gendarmerie...);
 - **sollicitez** la **présence** d'une personne de **confiance** (voisin, proche...);
- Pensez à **fermer** votre **domicile** ou votre **véhicule à clé** ;
- N'hésitez pas à vous faire **accompagner** par une personne de **confiance** lorsque vous retirez de **l'argent** à un **distributeur** automatique de **billets**, ou lorsque vous allez percevoir votre **pension**.